
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira à la Mairie en **séance ordinaire**

Le vendredi 06 avril 2018 à 20 h 30.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote des 4 taxes 2018,
- 2 - Contributions aux organismes et subventions aux associations,
- 3 - Réalisations en dépenses / recettes - solde au 31 décembre 2017 et vote du Compte Administratif 2017,
- 4 - Reprise des résultats et affectation des résultats au Budget Primitif 2018,
- 5 - Vote du Compte de Gestion 2017 du Trésorier municipal,
- 6 - Vote du Budget Primitif 2018,
- 7 - Adhésion à l'USEDA,
- 8 - Convention entre l'USEADA et la commune de CHARMES pour le déploiement du très haut débit sur CHARMES,
- 9 - Communications / questions diverses.

En Mairie, le 29 mars 2018



Le Maire,

Bruno COCU